



*Commune des Aviron*

Extrait N° 7 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 05 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 05 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

09 JUIN 2020

que la convocation du Conseil a été faite le 27 mai 2020 et que le nombre des membres en exercice étant de 33, le nombre des membres présents est de 25.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. DENNEMONT Jean Daniel.

**Absente :** Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Procurations :** Mme HEBERT Monique a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël – Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – Mme CADAS Virginie a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles – Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme BARET Liliane – M. RIVIERE Olivier a donné mandat à Mme RIVIERE Suzette – M. SERMANDE Jean Pierre a donné mandat à M. FORT Paul – Mme SILOTIA Natacha a donné mandat à M. FORT Paul.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- M. RIVIERE Raphaël a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 2.
- M. le Maire a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 3.

& &  
&

*Hôtel de Ville*

**AFFAIRE N° 7 /      TRANSFERT DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES M49  
EAU /ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF 2019 A LA CIVIS**

Vu le transfert des compétences eau et assainissement à la CIVIS depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° 8 en date du 10 janvier 2020 validant le principe du transfert à hauteur de 50 % des résultats dégagés aux 31 décembre 2019 des budgets annexes communaux Eau potable / Assainissement Collectif / Assainissement Non Collectif vers ceux de la CIVIS pour la section de fonctionnement et le principe du transfert à hauteur de 100 % des résultats dégagés aux 31 décembre 2019 des budgets annexes communaux Eau potable / Assainissement Collectif / Assainissement Non Collectif vers ceux de la CIVIS pour la section d'investissement ;

Considérant que les compétences eau et assainissement ont été transférées à la CIVIS au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant que ces transferts entraînent la dissolution des budgets annexes correspondants ;

Considérant que cette dissolution entraîne l'affectation des résultats du compte administratif 2019 eau/assainissement/SPANC au budget principal de la Commune par application de la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Considérant, toutefois, que la collectivité a délibéré sur le transfert des résultats à hauteur de 50 % pour le fonctionnement et 100 % pour l'investissement.

Etant précisé que ces transferts de résultats prendraient la forme suivante :

- ✓ Résultats de la section de fonctionnement : avec un mandat au chapitre 67 charges exceptionnelles (cas d'un excédent), ou un titre de recettes au chapitre 77 produits exceptionnels (cas d'un déficit),
- ✓ Résultats de la section d'investissement : un virement au compte 1068, avec un mandat (cas d'un excédent), ou d'un titre de recettes (cas d'un déficit),

Il est proposé au Conseil :

- ☞ D'approuver le transfert des résultats des budgets annexes eau et assainissement au budget principal et à la CIVIS ainsi qu'il suit,

**1) Budget eau potable 2019**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 a donné les résultats suivants :

- En section de fonctionnement : un excédent de clôture de :    + 249 644,43 €
- En section d'investissement : un déficit de clôture de :       - 5 430,58 €

Les écritures seront les suivantes :

Opérations	Budget principal		CIVIS	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Excédent de fonctionnement	Ligne 678 : 124 822,21			Ligne 778 : 124 822,21
Déficit de fonctionnement				
Déficit d'investissement		Ligne 1068 5 430,58	Ligne 1068 5 430,58	
Excédent d'investissement				

**2) Budget annexe de l'assainissement collectif 2019 :**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 a donné les résultats suivants :

- En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 9 489,96 €
- En section d'investissement : un déficit de clôture de : - 27 954,97 €

Au regard du transfert les écritures comptables seront les suivantes :

Opérations	Budget principal		CIVIS	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Excédent de fonctionnement	Compte 678 4 744,98			Compte 778 4 744,98
Déficit de fonctionnement				
Déficit d'investissement		Ligne 1068 : 27 954,97	Ligne 1068 : 27 954,97	
Excédent d'investissement				

**3) Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC) 2019**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 a donné les résultats suivants :

- En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 2 464,65 €
- En section d'investissement : un excédent de clôture de : + 15 743,57 €

Au regard du transfert les écritures comptables seront les suivantes :

Opérations	Budget principal		CIVIS	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Excédent de fonctionnement	Compte 678 1 232, 32			Compte 778 1 232, 32
Déficit de fonctionnement				
Déficit d'investissement				
Excédent d'investissement	Compte 1068 15 743,57			Compte 1068 15 743,57

Le Conseil est invité à autoriser :

- Les écritures au compte principal de la Commune tels que présentées ci-dessus ;
- Le transfert des résultats des budgets annexe M49 eau / assainissement /SPANC à la CIVIS tels que présentés ci-dessus.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal a délibéré. Le vote a donné le résultat suivant :

- **19 contre** (Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. HEBERT Monique par procuration – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée par procuration – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle par procuration – M. RIVIERE Olivier par procuration – Mme CADAS Virginie par procuration – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre par procuration – Mme SILOTIA Natacha par procuration) ;
- **13 pour.**

Les écritures au compte principal de la Commune, tels que présentées ci-dessus, ne sont pas validées. Le transfert des résultats des budgets annexe M49 eau / assainissement /SPANC à la CIVIS, tels que présentés ci-dessus, n'est pas autorisé.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

